



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Vingt-huitième session**

Genève, 25-27 septembre 2019

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire

Gestion durable des ressources :**Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité****et Groupe d'experts de la gestion des ressources :****mandats et plans de travail****Plan de travail du Groupe d'experts de la gestion
des ressources pour 2020-2021****Document établi par le Groupe d'experts de la gestion
des ressources**

1. Lorsqu'il s'est penché sur les questions se rapportant au Comité de l'énergie durable (ECE/EX/2018/L.10), le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU a mandaté le Groupe d'experts de la gestion des ressources pour mener des activités concrètes et axées sur les résultats dans le but de développer, promouvoir et soutenir la mise en œuvre d'un système mondial pouvant être utilisé comme outil de gestion durable des ressources naturelles à l'appui de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (EXCOM/CONCLU/102 de la cent deuxième réunion du Comité exécutif)¹.
2. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts se consacre à l'élaboration et au déploiement d'un système de gestion des ressources des Nations Unies (SGRNU) fondé sur la Classification-cadre des Nations Unies (CCNU) pour les ressources, comprenant des principes, spécifications, lignes directrices, protocoles d'application (procédures et listes de contrôle) et meilleures pratiques pour une gestion durable de l'énergie, des matières premières et d'autres ressources.
3. Le mandat du Groupe d'experts est approuvé jusqu'en décembre 2024².

¹ http://www.unece.org/fileadmin/DAM/commission/EXCOM/Agenda/2019/EXCOM_103_1_Feb_2019/EXCOM-Conclu-102.pdf.

² À sa dixième session, le Groupe d'experts a décidé de recommander au Comité de l'énergie durable de renouveler son mandat à sa vingt-huitième session pour une période de cinq ans s'achevant en décembre 2024.



Activités concrètes

4. Le Groupe d'experts a constaté les effets bénéfiques très importants de la diversité et de l'inclusion dans le domaine de la gestion des ressources. Il s'efforcera, dans toute la mesure du possible et en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles, de veiller à ce que la composition du Groupe, l'exécution du présent plan de travail ainsi que toute activité de renforcement des capacités et de formation reflètent les principes de diversité et d'inclusion dans la gestion des ressources.

A. Principes et définitions de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et du système de gestion des ressources des Nations Unies (SGRNU)

Description : Le Groupe d'experts s'emploiera à élaborer, gérer et promouvoir un SGRNU complet dans le prolongement de la CCNU. Ce travail impliquera l'amélioration et la poursuite de l'élaboration de principes, spécifications, lignes directrices, protocoles d'application, meilleures pratiques et études de cas pour soutenir la gestion durable de l'énergie et des matières premières dans le cadre de la CCNU et du SGRNU (y compris, mais pas seulement, les ressources minérales, les ressources pétrolières, les énergies renouvelables, les ressources en combustibles nucléaires, les projets d'injection, les ressources anthropiques et les ressources en eau souterraine) en harmonie avec les objectifs de développement durable et l'atténuation des changements climatiques. Le Groupe d'experts examinera la possibilité de mettre au point des applications supplémentaires de la CCNU et du SGRNU pour d'autres ressources naturelles en fonction des besoins, en particulier pour les ressources en eaux souterraines, et s'attaquera au problème des liens entre l'alimentation, l'énergie, l'eau et la terre. Le Groupe d'experts élaborera des principes relatifs à la CCNU et au SGRNU afin d'appuyer les politiques énergétiques, la planification et l'exécution de la gestion des ressources nationales, l'innovation dans les procédures commerciales, la répartition des capitaux, l'information financière et la mise en œuvre du développement durable, en tenant compte des facteurs environnementaux et sociaux ainsi que des besoins et priorités locaux en gestion durable des ressources.

Tâches à accomplir : Le Groupe d'experts concevra et élaborera des principes et des définitions s'inscrivant dans le cadre du SGRNU, qui s'appliqueront à toutes les ressources et aideront les pays à harmoniser leur gestion des ressources avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Résultats attendus :

- a) Principes et définitions du SGRNU basés sur la CCNU et applicables à toutes les ressources ;
- b) Structure systémique et orientations pour l'application de la CCNU et du SGRNU à des types de ressources et à des zones géographiques spécifiques.

Calendrier :

- a) Plan et calendrier pour l'élaboration des principes de la CCNU et du SGRNU : avril 2020 ;
- b) Avant-projet du SGRNU basé sur la CCNU : septembre 2020 ;
- c) Version finale du SGRNU basé sur la CCNU : avril 2021.

B. Boîte à outils relative à la CCNU et au SGRNU comprenant les spécifications et lignes directrices à appliquer

Description : Le Groupe d'experts élaborera, gèrera et actualisera les spécifications, lignes directrices, protocoles d'application, meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU à des types de ressources spécifiques.

Les principes, spécifications et lignes directrices relatifs à la CCNU et au SGRNU sont nécessaires pour garantir l'utilisation effective de ces instruments au niveau des projets. Le Groupe d'experts animera un groupe consultatif technique chargé de la coordination de plusieurs groupes de travail sectoriels afin de développer la boîte à outils de la CCNU et du SGRNU, qui sera appliquée à plusieurs secteurs de ressources, dans des contextes nationaux et régionaux spécifiques.

Tâches à accomplir :

a) Le Groupe consultatif technique coordonnera le développement intégré des principes, spécifications, lignes directrices, meilleures pratiques et études de cas relatifs à la CCNU et au SGRNU pour toutes les ressources, afin de contribuer à la formulation des politiques, à la gestion des ressources nationales, à l'innovation des processus commerciaux des entreprises et à l'information financière.

Résultats attendus :

a) Coordination d'ensemble du développement intégré et de l'actualisation des principes, spécifications, lignes directrices, meilleures pratiques et études de cas relatifs à la CCNU et au SGRNU ;

b) Documents réunissant les meilleures pratiques et études de cas concernant les possibilités et les difficultés liées à l'utilisation de la CCNU et du SGRNU dans divers secteurs.

Calendrier :

a) Présentation du rapport annuel à la onzième session du Groupe d'experts : 2020 ;

b) Présentation du rapport annuel à la douzième session du Groupe d'experts : 2021 ;

c) Présentation des versions actualisées des documents relatifs à la CCNU et au SGRNU : avril 2020 et au-delà ;

d) Document réunissant les meilleures pratiques et présentant les possibilités et les difficultés liées à l'utilisation de la CCNU et du SGRNU : avril 2020 ;

e) Études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU pour une gestion intégrée des ressources : avril 2021.

C. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les ressources minérales

Description : Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur les ressources minérales, élaborera des documents supplémentaires visant à promouvoir l'utilisation de la CCNU et du SGRNU pour une gestion durable des ressources minérales, y compris du méthane des mines de charbon, en collaboration avec le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon.

Tâches à accomplir : Élaboration et actualisation des spécifications, lignes directrices, protocoles d'application, meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources minérales. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe consultatif technique et rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Résultats attendus :

a) Élaboration, gestion et appui à la mise en œuvre des spécifications et des lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources minérales ;

b) Élaboration de meilleures pratiques et d'études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources minérales.

Calendrier :

- a) Spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources minérales : avril 2020 et au-delà ;
- b) Meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU à des projets de ressources minérales : avril 2020 et au-delà ;

D. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les ressources pétrolières

Description : Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur le pétrole, établira et tiendra à jour des documents permettant l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources pétrolières, y compris au méthane piégé dans les gisements de charbon.

Tâches à accomplir : Élaboration et actualisation des spécifications, lignes directrices, protocoles d'application, meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources pétrolières. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe consultatif technique et rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Résultats attendus :

- a) Élaboration, actualisation et appui à la mise en œuvre des spécifications et des lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources pétrolières ;
- b) Élaboration de meilleures pratiques et d'études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources pétrolières.

Calendrier :

- a) Spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources pétrolières : à partir d'avril 2020 ;
- b) Meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources pétrolières : à partir d'avril 2020.

E. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les sources d'énergie renouvelables

Description : Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur les sources d'énergie renouvelables et des sous-groupes chargés de la bioénergie et des énergies géothermique, solaire, éolienne, hydroélectrique et marine, continuera à établir des documents devant permettre l'application de la CCNU et du SGRNU aux sources d'énergie renouvelables.

Tâches à accomplir :

- a) Élaboration et actualisation de spécifications et de lignes directrices pour les projets d'énergie renouvelable ;
- b) Élaboration et actualisation de spécifications et de lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets d'énergie géothermique ;
- c) Élaboration et actualisation de spécifications et de lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets de bioénergie ;
- d) Élaboration et actualisation de spécifications et de lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets d'énergie solaire ;
- e) Élaboration et actualisation de spécifications et de lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets d'énergie éolienne ;

f) Élaboration et actualisation de spécifications et de lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets d'énergie hydroélectrique ;

g) Élaboration et actualisation de spécifications et de lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets d'énergie marine ;

h) Élaboration d'études de cas et de meilleures pratiques concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux sources d'énergie renouvelables.

5. Le Groupe de travail et ses sous-groupes travailleront sous la direction du Groupe consultatif technique et rendront compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Réalisations attendues :

a) Documents permettant l'application de la CCNU et du SGRNU aux sources d'énergie renouvelable, y compris les spécifications génériques actualisées, les spécifications pour la bioénergie et les énergies solaire, hydroélectrique, éolienne et marine et les lignes directrices nécessaires à leur application. Tous les documents seront soumis au Groupe d'experts pour examen et feront l'objet de consultations publiques ;

b) Série d'études de cas et meilleures pratiques portant sur l'application de la CCNU et du SGRNU à la bioénergie et aux énergies géothermique, solaire, éolienne, hydroélectrique et marine.

Calendrier :

a) Spécifications génériques actualisées et lignes directrices pour les sources d'énergie renouvelables : avril 2020 et au-delà ;

b) Spécifications et lignes directrices relatives à l'énergie géothermique : avril 2020 et au-delà ;

c) Spécifications et lignes directrices relatives à la bioénergie : avril 2020 et au-delà ;

d) Spécifications et lignes directrices relatives à l'énergie solaire : avril 2020 et au-delà ;

e) Spécifications et lignes directrices relatives à l'énergie éolienne : avril 2020 et au-delà ;

f) Spécifications et lignes directrices relatives à l'énergie hydroélectrique : avril 2020 et au-delà ;

g) Spécifications et lignes directrices relatives à l'énergie marine : avril 2020 et au-delà ;

h) Directives et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux sources d'énergie renouvelables : avril 2020 et au-delà.

F. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les projets d'injection

Description : Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur les projets d'injection, élaborera des documents supplémentaires pour promouvoir l'utilisation des spécifications relatives à l'application de la CCNU et du SGRNU à des projets d'injection aux fins de stockage géologique (par exemple, projets de stockage du dioxyde de carbone ou de gaz naturel et autres projets d'élimination des déchets liquides).

Tâches à accomplir : Élaboration de spécifications détaillées, de lignes directrices et d'études de cas pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets d'injection à des fins de stockage géologique. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe consultatif technique et rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Réalisations attendues :

- a) Élaboration, actualisation et promotion de la mise en œuvre des spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets d'injection ;
- b) Études de cas et meilleures pratiques pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets de captation et de stockage du carbone.

Calendrier :

- a) Spécifications, lignes directrices et études de cas concernant les projets d'injection : avril 2020 et au-delà ;
- b) Études de cas et meilleures pratiques concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets de captation et de stockage du carbone : avril 2020 et au-delà.

G. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les ressources en combustibles nucléaires

Description : Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur les ressources en combustibles nucléaires, élaborera des documents supplémentaires visant à promouvoir l'utilisation de la CCNU et du SGRNU pour la gestion durable des ressources en combustibles nucléaires.

Tâches à accomplir : Le Groupe de travail sur les ressources en combustibles nucléaires élaborera un document sur l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets relatifs aux ressources en combustibles nucléaires. Une attention particulière sera également portée aux exigences de la gestion des ressources en uranium associée aux systèmes hybrides tels que les petits réacteurs modulaires et les énergies renouvelables. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail si nécessaire, et rendra compte au Bureau du Groupe d'experts, entre les sessions annuelles du Groupe.

Réalisations attendues :

- a) Élaboration, actualisation et appui à la mise en œuvre des spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources en combustibles nucléaires ;
- b) Élaboration de meilleures pratiques et d'études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources en combustibles nucléaires dans les systèmes énergétiques hybrides ;
- c) Élaboration de lignes directrices relatives aux investissements et aux instruments de financement pour les projets de base.

Calendrier :

- a) Spécifications et directives actualisées pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources en combustibles nucléaires : avril 2020 et au-delà ;
- b) Meilleures pratiques et études de cas pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources en combustibles nucléaires : avril 2020 et au-delà ;
- c) Directives relatives à l'investissement et au financement des projets de base : avril 2021.

H. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les ressources anthropiques

Description : Par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur les ressources anthropiques, le Groupe d'experts élaborera des documents qui permettront d'utiliser la CCNU et le SGRNU pour gérer la récupération de ressources secondaires issues des ressources anthropiques. Les ressources anthropiques, constituées principalement des résidus de

l'exploitation minière, des résidus de la transformation des matières premières et d'autres déchets, ont gagné en importance dans les scénarios actuels relatifs aux objectifs de développement durable, dans lesquels l'accent est mis sur la stratégie visant à réduire, réutiliser et recycler les résidus. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe consultatif technique et rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Tâches à accomplir : Produire des spécifications, des lignes directrices détaillées et des études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources anthropiques.

Résultats attendus :

- a) Spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources anthropiques ;
- b) Meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources anthropiques.

Calendrier :

- a) Spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets relatifs aux ressources anthropiques : avril 2020 et au-delà ;
- b) Meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets relatifs aux ressources anthropiques : avril 2020 et au-delà.

I. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les applications commerciales et l'information financière

Description : La CCNU et le SGRNU ont été conçus pour répondre autant que possible aux besoins des applications commerciales et aux normes d'information financière, en particulier aux normes émanant du Conseil des normes comptables internationales (IASB).

Tâches à accomplir : Le Groupe de travail sur les questions commerciales établira des documents concernant l'application de la CCNU et du SGRNU dans le cadre des applications commerciales, de l'évaluation et de l'information financière. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe consultatif technique et rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Réalisations attendues :

- a) Présentation au Groupe d'experts d'un rapport de situation annuel sur tout changement ou fait nouveau survenu dans le secteur de l'information financière au niveau mondial ayant, ou pouvant avoir, des conséquences pour la CCNU, le SGRNU et les travaux du Groupe d'experts ;
- b) Spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU dans le cadre des applications commerciales, de l'évaluation et de l'information financière ;
- c) Meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU dans le cadre des applications commerciales, de l'évaluation et de la communication de l'information financière.

Calendrier :

- a) Spécifications et lignes directrices pour les applications commerciales, l'évaluation et l'information financière : avril 2020 et au-delà ;
- b) Meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU dans le cadre des applications commerciales, de l'évaluation et de l'information financière : avril 2020 et au-delà.

J. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les ressources en eaux souterraines

Description : Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur les ressources en eaux souterraines, établira des documents permettant l'application de la CCNU et du SGRNU à la gestion des ressources en eaux souterraines. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe consultatif technique et rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Tâches à accomplir : Fournir des spécifications, des lignes directrices détaillées et des études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux projets relatifs aux ressources en eaux souterraines.

Réalisations attendues :

- a) Spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources en eaux souterraines ;
- b) Meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources en eaux souterraines.

Calendrier :

- a) Spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources en eaux souterraines : avril 2020 et au-delà ;
- b) Meilleures pratiques et études de cas concernant l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources en eau souterraine : avril 2020 et au-delà.

K. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant les aspects sociaux et environnementaux

Description : Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des aspects sociaux et environnementaux, le Groupe d'experts élaborera et actualisera des spécifications et des lignes directrices concernant la prise en considération des aspects environnementaux et sociaux dans la CCNU et le SGRNU. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe consultatif technique et rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Tâches à accomplir : Élaboration de spécifications détaillées, de lignes directrices et de meilleures pratiques concernant les aspects sociaux et environnementaux de la gestion durable des ressources, en pleine conformité avec les objectifs de développement durable. Ce travail sera mené en coopération avec le plus grand nombre possible de groupes de travail et de parties prenantes à la CCNU et au SGRNU.

Réalisations attendues :

- a) Spécifications détaillées, lignes directrices et meilleures pratiques concernant l'évaluation des aspects sociaux et environnementaux de la gestion des ressources, conformément à la CCNU et au SGRNU, dans le but, en particulier, d'assurer leur pleine conformité aux objectifs de développement durable.

Calendrier :

- a) Spécifications et lignes directrices détaillées relatives aux aspects sociaux et environnementaux de la gestion des ressources : avril 2020 et au-delà ;
- b) Documents réunissant les meilleures pratiques concernant les aspects techniques, de politique générale et juridiques à prendre en compte pour une gestion des ressources soucieuse des aspects sociaux et environnementaux dans divers secteurs : avril 2020 et au-delà.

L. Lignes directrices de la CCNU et du SGRNU concernant le recrutement de personnes compétentes pour la gestion des ressources

Description : Par l'intermédiaire de son équipe spéciale sur les personnes compétentes, le Groupe d'experts élaborera des lignes directrices afin de promouvoir la transparence et la responsabilisation de la CCNU et du SGRNU en ce qui concerne la classification et la gestion des ressources naturelles. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe consultatif technique et rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Tâches à accomplir : Élaboration de lignes directrices détaillées visant à promouvoir la transparence, la fiabilité et la cohérence de la CCNU et du SGRNU aux fins de la classification et de la gestion de toutes les ressources. Ce travail sera mené en coopération avec le plus grand nombre possible de groupes de travail et de parties prenantes à la CCNU et au SGRNU.

Réalisations attendues :

a) Directives détaillées concernant les prescriptions relatives aux personnes compétentes fixées par la CCNU et le SGRNU pour la notification des ressources ;

b) Rapport sur l'harmonisation entre les prescriptions relatives aux personnes compétentes entre la CCNU et le SGRNU, sur les options en matière de notification des ressources et sur les référentiels de compétence existants définis par normes en matière de notification.

Calendrier :

a) Directives détaillées concernant les personnes compétentes pour la notification des ressources : avril 2020 et au-delà ;

b) Rapport sur l'harmonisation des prescriptions relatives aux personnes compétentes entre la CCNU et le SGRNU et les référentiels de compétences existants : avril 2020 et au-delà.

M. Lignes directrices de la CCNU et du SGRNU et meilleures pratiques pour la réalisation des objectifs de développement durable et promotion des liens entre l'alimentation, l'énergie et l'eau

Description : Par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur les objectifs de développement durable, le Groupe d'experts établira des documents appuyant une utilisation efficace de la CCNU et du SGRNU pour parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable pertinents, notamment dans le cadre de projets intégrés d'énergie et de matières premières faisant appel à des ressources multiples associant plusieurs sources d'énergie non polluante. Ces activités seront menées en coopération avec d'autres parties prenantes et organisations internationales concernées. Le Groupe de travail travaillera sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail si nécessaire, et rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Tâches à accomplir : Le Groupe d'experts s'attachera à élaborer des spécifications, des lignes directrices et d'autres documents, notamment des études de cas et des livres blancs, visant à promouvoir l'utilisation de la CCNU et du SGRNU en tant qu'outils pouvant contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable pertinents, ainsi qu'à la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant du développement et de la production de l'énergie et des matières premières.

Réalisations attendues :

a) Élaboration de spécifications détaillées, lignes directrices, meilleures pratiques et études de cas sur l'utilisation efficace de la CCNU et du SGRNU au service de la mise en oeuvre de projets viables concernant l'énergie, les matières premières et les

services connexes susceptibles d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable pertinents et de réduire les gaz à effet de serre ;

b) Meilleures pratiques et études de cas visant à démontrer l'efficacité de la CCNU et du SGRNU pour atteindre des objectifs précis concernant l'énergie et les flux de matières ;

c) Élaboration de lignes directrices relatives à la bonne gouvernance, à l'investissement et au financement de projets innovants pour une gestion équilibrée et intégrée des ressources en alimentation, en énergie et en eau.

Calendrier :

a) Élaboration de spécifications et de lignes directrices à l'appui de la viabilité des projets : avril 2020 et au-delà ;

b) Élaboration de meilleures pratiques et d'études de cas : avril 2020 et au-delà ;

c) Directives relatives à la bonne gouvernance, à l'investissement et au financement de projets innovants : avril 2021.

N. Promotion de la mise en œuvre de la CCNU et du SGRNU ainsi que de partenariats pour une gestion durable des ressources à travers un réseau mondial de centres d'excellence internationaux

Description : La CCNU et le SGRNU appuient le développement durable de divers secteurs liés à l'énergie, aux matières premières et aux services dans plusieurs zones géographiques. Les utilisateurs de la CCNU et du SGRNU doivent être formés régulièrement et être informés de tout changement apporté au cadre et à ses applications. Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, le Groupe d'experts élaborera des programmes de renforcement des capacités en matière de mise en œuvre de la CCNU et du SGRNU, en créant des centres d'excellence internationaux.

Le Groupe d'experts et le Bureau apporteront un appui technique à ces centres, notamment en fournissant des services consultatifs régionaux et nationaux et en effectuant des missions internationales d'évaluation par les pairs dans les États membres de la CEE et d'autres États Membres de l'ONU. Des initiatives telles « la CCNU et le SGRNU pour l'Europe », « la CCNU et le SGRNU pour l'Afrique », « la CCNU et le SGRNU pour l'Eurasie et l'Asie-Pacifique » et « la CCNU et le SGRNU pour l'Amérique latine » seront soutenues par le biais des centres d'excellence internationaux.

Tâches à accomplir : Les centres d'excellence internationaux recevront un appui technique pour l'élaboration de notes d'orientation et l'étude de projets détaillés et ainsi que pour la mise en œuvre de ces projets si nécessaire.

a) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, apporter un appui technique à la mise en œuvre d'initiatives nationales et régionales se rapportant à la CCNU et au SGRNU ;

b) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, appuyer la mise en place de centres d'excellence internationaux pour la gestion durable des ressources.

Réalisations attendues :

a) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, soutien aux initiatives nationales et régionales de mise en œuvre de la CCNU et du SGRNU : avril 2020 et au-delà ;

b) Présentation au Groupe d'experts de rapports annuels contenant des informations actualisées sur l'état de l'aide à la mise en place des centres d'excellence internationaux pour une gestion durable des ressources : avril 2020 et au-delà ;

c) Présentation au Groupe d'expert de rapports annuels concernant les projets extrabudgétaires menés à l'appui des activités de renforcement des capacités : avril 2020 et au-delà.

Calendrier :

a) Initiatives nationales et régionales de renforcement des capacités en matière de mise en œuvre de la CCNU et du SGRNU : 2020 et 2021 ;

b) Rapports annuels sur l'état d'avancement du soutien à la création de centres d'excellence internationaux pour une gestion durable des ressources : avril 2020 et avril 2021 ;

c) Présentation au Groupe d'experts de rapports annuels concernant les activités de renforcement des capacités : avril 2020 et avril 2021.

O. Communication, promotion et information

Description : Par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur la communication, le Groupe d'experts appliquera la stratégie de promotion et d'information convenue. Il appuiera les activités de communication, de promotion et d'information en coordination avec les autres groupes de travail. Il convient de noter qu'une grande partie des travaux du Groupe de travail de la communication dépendra de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. Le Groupe de travail rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Tâches à accomplir :

- a) Appuyer la définition des objectifs et de la mission du Groupe d'experts ;
- b) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à inciter des experts à participer volontairement aux activités des divers groupes de travail du Groupe d'experts ;
- c) Élaborer, gérer et actualiser des exposés types sur la CCNU et le SGRNU ;
- d) Organiser des séminaires en ligne sur la CCNU et le SGRNU ;
- e) Contribuer à des ateliers, séminaires et autres événements de sensibilisation sur la CCNU et le SGRNU, par exemple en élaborant des programmes et des ordres du jour. La participation à ces événements dépendra de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- f) Recenser les manifestations auxquelles des contributions concernant la CCNU et le SGRNU pourraient être présentées et participer à l'élaboration de ces documents et exposés ;
- g) Contribuer à la rédaction d'articles et à l'élaboration d'autres contenus susceptibles d'alimenter les pages Web de la CEE consacrées à la gestion durable des ressources ;
- h) Élaborer des contenus promotionnels tels que des brochures et des prospectus.

Réalisations attendues :

- a) Rapport annuel sur les activités d'éducation et d'information ;
- b) Actualisation des exposés types sur la CCNU et le SGRNU ;
- c) Organisation de séminaires en ligne à intervalles réguliers ;
- d) Recensement des manifestations au cours desquelles il conviendrait de faire la promotion de la CCNU et du SGRNU et élaboration de documents et d'exposés ou contribution à leur préparation ;
- e) Articles et autres contenus destinés au site Web de la CEE, contenus promotionnels sur la CCNU et le SGRNU tels que des brochures et des prospectus.

Calendrier :

- a) Présentation au Groupe d'experts des rapports annuels du Groupe de travail sur la communication : avril 2020 et avril 2021 ;
- b) Affichage sur le site Web de la CEE des exposés types actualisés sur la CCNU et le SGRNU : avril 2020 et au-delà ;
- c) Organisation de séminaires en ligne : avril 2020 et au-delà ;
- d) Contributions à des conférences, ateliers et séminaires : avril 2020 et au-delà ;
- e) Articles et contenus promotionnels sur la CCNU et le SGRNU : avril 2020 et au-delà.

P. Promotion de la participation des femmes à la gestion des ressources

Description : Au cours du cycle de développement 2000-2015, le monde a quelque peu progressé sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il reste toutefois beaucoup à faire dans ce domaine, raison pour laquelle l'égalité des sexes constitue un aspect important du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ce travail consistera à étudier la façon dont la gestion des ressources peut contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable 5, qui est de « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Dans l'ODD 5, il est affirmé que le fait de garantir aux femmes et aux filles, notamment, l'égalité d'accès à l'éducation, à un travail décent et à la représentation dans les processus de prise de décisions économiques, contribuera à rendre l'économie durable et sera bénéfique pour les sociétés.

Tâches à accomplir :

Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires :

- a) Passer en revue un certain nombre de projets de gestion des ressources et tenter de déceler les difficultés et les possibilités d'améliorer les résultats en tenant compte de la question de l'égalité des sexes ;
- b) Sélectionner des exemples spécifiques de secteurs ou de pays illustrant la façon dont les principes énoncés dans l'ODD 5 pourraient s'appliquer à la gestion des ressources.

Réalisations attendues et calendrier :

- a) Un ou plusieurs dialogues sur la promotion de la participation des femmes à la gestion des ressources : décembre 2021 ;
 - b) Constitution d'un réseau de femmes engagées dans des projets de gestion des ressources : décembre 2021 ;
 - c) Recommandations concernant la prise en compte de l'égalité des sexes dans la gestion des ressources : décembre 2021.
-